

PAIX DE L'ABONNEMENT.
POUR LYON et le DÉPARTEMENT du RHONE:
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.



LE CENSEUR,
JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1er.
A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVÉ-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 14 novembre 1842.

Nous avons étudié avec la plus scrupuleuse attention le... manifeste qui devait provoquer de la part du gouverne-... sur une simple lecture, l'abandon immédiat, irrévocable, du projet de l'union douanière franco-belge.

Par malheur pour le manifeste des conjurés de la rue de Richelieu, l'arsenal des déclamations et des sophismes était vide; le commerce y avait puisé à pleines mains et les avait ramassés tous jusqu'au dernier, en sorte que les organes de la coalition n'ont pu que rassembler, refondre et badigeonner tous les discours protectionnistes qui étaient courageusement venus, au bruit du tambour d'alarme, prendre rang dans les belliqueuses colonnes du journal qui a proclamé sur tous les tons, en faveur de la France, la supériorité de la politique de l'isolement social, industriel et commercial.

Les coalisés de la rue de Richelieu se demandent ce que peut être la mise en commun de la production et de la consommation belges et françaises; elle recevra, disent-ils, beaucoup de produits en retour de beaucoup de producteurs, et il y aura par conséquent un amoindrissement dans le travail et diminution dans les salaires. Nous avons déjà répondu vingt fois à cet argument saugrenu.

Si nous avions à redouter véritablement la concurrence des Belges; si la production d'un peuple de 35 millions d'hommes, l'industrie, prise dans l'ensemble des branches qui la composent, ne cède rien en perfection, en habileté et en puissance à l'industrie de ce peuple de 4 millions d'habitants dont on donne l'air de redouter la concurrence, devait trouver une certaine dans la suppression des barrières de douanes qui séparent la Belgique de la France, elle la rencontrerait bien plus certainement encore dans la concurrence d'une nation plus considérable par sa population.

Si la suppression des barrières de douanes entre la Belgique et la France doit amener chez nous, ce qui n'est pas douteux, une consommation plus importante des produits belges, assurément nos métiers trouveront leur profit dans la situation nouvelle; car la définitive les produits ne représentent que des produits, alors même que, dans certains cas, nous les soldons en numéraire.

Qu'est-ce que le numéraire? la représentation d'une richesse créée, existante. Sans la production, c'est-à-dire sans le concours de la propriété, du travail, de l'intelligence, de l'industrie et du commerce, le capital n'est rien. Pour ce qui est de la sollicitude des grands seigneurs de l'industrie à l'égard des salaires, on sait, Dieu merci, à quoi s'en tenir. Un exemple suffira pour la réduire à sa valeur intrinsèque. Notre industrie des fers prélève chaque année une rançon de 30 à 40 millions sur la production industrielle et agricole et sur la consommation générale du pays; nos maîtres de forges y gagnent de réaliser des bénéfices de 25 à 30 0/0, et depuis trente ans qu'ils recueillent les énormes profits que leur assure, aux dépens du bien-être général du pays, le régime de la protection, non seulement le taux des salaires de l'ouvrier ne s'est pas élevé, mais il a au contraire baissé: c'est là un fait palpable, évident, incontestable.

De toutes les nations industrielles, c'est l'Angleterre qui a fait et qui poursuit l'application la plus énergique du régime protecteur et prohibitif; c'est aussi chez elle que les classes industrielles sont arrivées au plus haut degré de misère au sein d'une production insensée et telle qu'il lui faudrait, pour se maintenir dans l'organisation actuelle de son industrie, la moitié du globe à exploiter — un milliard de consommateurs — pour assurer du pain à dix-huit ou vingt millions de prolétaires.

Les auteurs de la fameuse adresse qui nous occupe prétendent que la terre et ses fruits sont à meilleur marché en Belgique qu'en France. Or, suivant l'enquête de 1840, comme le fait très-bien remarquer le Courrier français, la terre se vend en Belgique sur le pied de 1 1/2 et de 2 0/0, tandis qu'on l'achète couramment en France sur le pied de 2 1/2 et 3 0/0. Quant au prix du blé, il est habituellement plus élevé en Belgique qu'en France. En octobre 1842, il valait 20 f. 80 c. l'hectolitre à Bruxelles, et 22 f. 66 c. à Anvers; il se vend encore aujourd'hui 20 à 21 f. l'hectolitre à Paris.

Ils demandent d'autre part quels avantages retirera de l'union avec la Belgique notre industrie vinicole, et ce que pourra contre la force de l'habitude la diminution toujours très-faible du prix de nos vins. Sans doute, si nous ne devions attendre pour nos produits vinicoles d'autre accroissement de consommation que celui résultant du droit perçu à leur entrée sur le territoire belge, cet accroissement ne serait que d'une médiocre importance. Or, si la Belgique, qui ne reçoit de nous aujourd'hui que pour 4,500,000 f. de vins, en a pu recevoir, il y a quelques années, pour 7,500,000 f., cela prouve tout d'abord irrécusablement que cette branche de consommation n'est pas frappée d'immobilisme, comme on voudrait bien le faire croire. Que la Belgique se trouve placée dans une situation analogue aux départements français, que nos vins cessent d'être frappés sur son territoire d'un droit qui s'élève, accise et octroi compris, à 400 f. au moins par tonneau, et on peut affirmer que la bière cessera d'y être, comme aujourd'hui, la maîtresse presque exclusive de la consommation nationale.

Les bornes de la rue de Richelieu ont jeté d'office les hauts cris en faveur de notre industrie cotonnière; ils font remarquer que cette branche du travail national, quoique protégée par la prohibition, ou plutôt à cause de cette protection, donne aujourd'hui des tissus d'une variété, d'un bas prix et d'une perfection presque inimaginables. Si en est ainsi, et nous nous empressons de reconnaître qu'il y a du vrai et beaucoup de vrai dans cette proposition, nous n'avons donc rien à craindre en réalité de la concurrence belge. L'application du tarif français, — et chacun sait que cette mesure est une des conditions essentielles, fondamentales, de la réunion commerciale, — aux frontières de nos voisins écartera au contraire de leur marché les tissus anglais, qui font seuls une concurrence redoutable aux nôtres, et déterminera

indubitablement dans la consommation des nôtres, tout ce que la protection enlèvera forcément aux exportations anglaises dans ce pays. Cette conséquence saute aux yeux des esprits les moins familiarisés avec la science économique.

Lorsque la Saxe entra dans l'association douanière allemande, dans le Zollverein, elle excellait dans la fabrication du coton. Aux yeux des anti-unionistes prussiens, la concurrence des Saxons devait amener la ruine de leur propre fabrique. Or, le nombre des métiers de coton qui était en Prusse, lors de la signature du Zollverein, de 31,759, était en 1837 de 45,000 et plus, et cette progression a encore continué depuis cette époque.

Reims a répondu très-péremptoirement au nom de l'industrie des laines, et ceux de nos manufacturiers d'Elbeuf, de Sedan, etc., qui ont jeté les hauts cris, n'en vont pas moins, malgré les droits énormes qui pèsent sur les laines étrangères à leur entrée en France et les droits prohibitifs qui frappent nos draps à la sortie, faire concurrence aux produits similaires de l'étranger sur ses propres marchés. Nos états de douanes attestent qu'en 1841 ils ont exporté pour vingt-un millions de draps.

S'il faut en croire MM. les prohibitionnistes de la réunion de la rue de Richelieu, l'union amènera la ruine de nos ports de Dunkerque et du Havre. Il ne suffit pas d'affirmer, — et c'est cependant là tout ce qu'ont pu faire les rédacteurs du manifeste, — il faudrait encore prouver; car nous voudrions bien que l'on voulût établir comment, par la réunion des deux territoires, Anvers deviendra, au préjudice de Dunkerque et du Havre, le grand approvisionnement de nos départements du Nord. Il ne faut, pour comprendre la portée de cette affirmation, que jeter les yeux sur la carte où les routes naturelles sont, ce nous semble, assez bien indiquées.

Aussi long-temps que Dunkerque, Calais, Boulogne, Dieppe, le Havre et Saint-Malo rayonneront du Pas-de-Calais à la Manche autour de Paris, de ce grand centre du mouvement de nos intérêts commerciaux, Anvers restera ce qu'il est, le pourvoyeur de Bruxelles. Si vous voulez qu'il puisse en être autrement, il faut avant tout admettre la transposition des deux capitales, c'est-à-dire qu'il faut conclure à l'absurde. Il sied mal d'ailleurs à ceux qui veulent l'amoindrissement des rapports extérieurs de la France, à ceux qui veulent la conservation du régime économique de la protection, de se porter à la défense des intérêts de notre marine marchande; car c'est à sa suppression que nous arriverions infailliblement si nous avions la naïveté d'épouser leurs théories d'isolement.

Encore une fois, nous le demandons, qu'on nous apprenne par quel procédé nous pouvons amener la France à consommer sur son propre marché les 7 à 800 millions de produits qui figurent annuellement dans nos exportations, et à se procurer la somme à peu près égale des produits que nous recevons en échange de tous les points du globe. Leur théorie n'en sera pas moins anti-sociale; mais elle donnera au moins une base quelconque à leurs conceptions économiques.

Nous n'en finirions pas si nous voulions répondre à tous les sophismes économiques des partisans du régime protecteur et prohibitif.

Si par une découverte quelconque, a dit quelque part M. Blanqui, les produits pouvaient aller et venir sans acquitter de droits, aucune industrie ne périrait, et il en résulterait d'immenses avantages pour l'humanité; vingt mille employés, qui coûtent à la France vingt millions et lui en font perdre cinq cents, rentreraient dans la société laborieuse, et l'industrie ne serait pas exposée à tout instant à des crises provenant de l'existence factice que lui ont faite les tarifs protecteurs et prohibitifs.

Si les bons principes ne devaient pas finir par triompher, nous

FEUILLETON DU CENSEUR.

CHRONIQUE THÉÂTRALE.

Contentons-nous pour aujourd'hui de dresser un simple procès-verbal des faits qui se sont produits durant cette semaine sur notre Grand-Théâtre: nous nous occuperons sérieusement de choses éminemment bouffonnes. M. Abadie, rôle de baryton, a fait son premier début dans Lucie. Cet artiste, dit-on, avait, il y a quelques années, de la réputation comme chanteur et comme acteur, et nous sommes assez portés à le croire, car il a fait preuve d'habileté et de méthode dans le rôle d'Aston. Mais malheureusement, malgré tout son art, il n'a pu refaire sa voix, qui est usée, chevrotante et dépourvue de charme. Nous goûtons peu aussi cette prétendue méthode italienne dont M. Abadie abuse au suprême degré: de là à chanter singulièrement prétentieux et emphatique. C'est aussi une voix qui, malgré tout, veut se faire grosse et puissante, et qui n'arrive le plus souvent qu'à l'exagération, pour ne pas dire au ridicule. Dans les morceaux d'ensemble, M. Abadie s'est montré bon musicien; mais un bon musicien dont l'instrument n'a pas le don de charmer ne doit s'attendre à de médiocres succès auprès du public. Cette première épreuve laisse à penser de M. Abadie comme fort douteuse.

M. Delahaye chantait le rôle d'Edgard pour son second début. La musique de Donizetti ne lui a point été aussi favorable que celle de Meyerbeer. Sa voix, dans la partition de Lucie, s'est produite souvent terne et soufflée; elle n'a pris de l'éclat et de la force qu'à la scène de l'anathème dans une ou deux phrases du duo du second acte. Il a dit avec goût la scène du dernier final; mais plusieurs fois les notes de poitrine ont fait défaut et l'ont forcé à avoir recours à ses notes de fausset, qui n'ont point d'avoir tout le charme désirable. Aussi cet admirable morceau n'a pas produit tout l'effet qu'on attendait. Cependant, nous le répétons encore, M. Delahaye, malgré de nombreux défauts dans la voix, qui sont en partie à l'inexpérience, est déjà un artiste distingué, et qui a attiré l'attention du public. Il y a chez lui de précieuses qualités qui méritent d'être applaudies. Nous aimons à croire qu'elles se produiront en plus nombreuses et plus saillantes alors que ce jeune artiste ne sera plus sous le poids d'un début et connaîtra mieux son public. M. Castellani, seconde basse, chantait, en attendant son second début, le rôle de Raymond; mais cela ne l'obligeait pas à chanter faux, ainsi qu'il est arrivé à M. Miro-Garnon s'est montrée, comme toujours, dans le rôle de Lucie, avec un charme et d'entraînement à arracher les applaudissements les

plus unanimes et les plus enthousiastes. C'est encore là le seul et véritable diamant de notre opéra.

Arrivons à une autre face de l'opéra, à l'opéra-comique, à la Dame Blanche. Jamais peut-être l'opéra de Boieldieu n'avait eu de plus médiocres interprètes que M. Scott, M. Henri et M. Camille Sain, mais aussi depuis long-temps il ne s'était entendu à notre Grand-Théâtre un tel tohu-bohu de huées et de sifflets: cet aimable charivari a duré une heure, ni plus ni moins. C'est qu'en effet M. Scott n'avait pas la voix assez forte pour chanter le rôle de George, que M. Henri ne se doutait pas le moins du monde du rôle de Jenny et que M. Camille Sain ne pouvait articuler une seule note sans exciter la plus vive hilarité. M. Sain a eu le bon esprit de se retirer; M. Henri est appelée à le suivre. Quant à M. Scott, nous lui conseillons de ne point sortir à l'avenir des rôles de troisième ténor, s'il ne veut voir se renouveler les scènes fâcheuses de vendredi dernier. Son succès dans le rôle de Raimbaut ne doit pas l'aveugler au point de lui faire aborder les premiers rôles de l'opéra-comique.

La troupe de comédie ne s'annonce pas devoir être meilleure qu'elle ne l'était l'année dernière: or, vous savez quelle troupe c'était!

M. Larché, qui se présente pour jouer les premiers rôles dans la comédie, est une grande et belle personne qui se met avec goût et qui a une prononciation assez pure. Elle a eu le bonheur, il y a quelque temps, d'être, pendant toute une soirée, la Lionne de Londres: John Bull l'avait tout simplement prise pour M. Rachel et lui avait fait une brillante ovation. Il n'y a que les Anglais pour tomber dans de pareilles méprises. Ce fait n'en a pas moins constitué toute la valeur artistique de M. Larché. Quant à nous, qui ne sommes point Anglais, nous n'avons trouvé dans cette grande et belle personne que l'étoffe d'une confidente de tragédie; mais de là à l'Hortense de l'Ecole des Vieillards, à Elmire du Tartuffe, il y a loin encore. M. Larché dit le vers comique avec le même sérieux qu'on pourrait dire le récit de Thérèse. Elle ne paraît point se douter de l'enjouement, de la finesse, de l'amabilité nécessaires pour aborder la haute comédie. C'est une jolie écolière, et rien de plus. Ne pouvoir trouver l'occasion de se faire applaudir dans le rôle d'Hortense, rôle charmant et plein d'effets, ni dans celui d'Elmire, c'est assez faire mal augurer de son talent dramatique.

M. Wable ne nous semble guère de taille pour les jeunes premiers rôles. Sa diction est assez pure, mais elle manque de charme et de mordant; ses gestes sont sobres, mais sa tenue générale demanderait un peu plus de grâce et de distinction. Il a dit correctement le rôle du duc d'Elmar de l'Ecole des Vieillards, mais il n'a pu donner la vie à ce personnage. M. Wable ne nous semble pas cependant un artiste sans talent, mais ce talent est de nature un peu froide et guidée, peu susceptible de s'élever

jusqu'à une chaleur entraînant et communicative.

M. Tilly pourra devenir, avec de l'étude, une excellente soubrette. Pour l'instant, il lui reste à chercher ses effets comiques dans la verve et le mordant de l'accent, plutôt que dans des gestes trop multipliés et dans un jeu de physionomie qui va parfois jusqu'à la grimace. Il y a chez elle de bonnes qualités: un oeil vif et expressif, une physionomie éveillée, une tournure qui a de la grâce et de la souplesse; mais tout cela ne tient pas lieu d'expérience et d'habitude de la scène. M. Tilly est fort jeune: espérons en elle.

M. Dégrully, artiste consciencieux, a reparu dans l'Ecole des Vieillards et dans Tartuffe. Il s'est fait justement applaudir dans ces deux pièces pour la chaleur de son jeu. Il est fâcheux que la voix lui fasse parfois défaut.

On ne saurait vraiment se faire une idée de la pénurie de la mise en scène de cette pauvre comédie. On semble choisir exprès, pour la loger, les décors les plus huileux et les plus déchirés. On n'a rien trouvé de mieux que de prendre, pour tapis de salon, une misérable toile grise d'emballage, qu'on a pu voir dans les salons de Danville et d'Orgon. Appellerons-nous cela de l'économie? Il y a un autre mot pour qualifier de pareils faits.

A juger des ballets à venir par celui qui vient de nous offrir M. Appiani, ce serait descendre jusqu'aux funambules. Le ballet d'Edzeld et Endymion n'est qu'un assemblage de niaiseries mythologiques que nous croyions mortes depuis long-temps. Les pièces de ce genre ne peuvent se soutenir que par la mise en scène et par les décors; or, on se ferait difficilement une idée des misérables accessoires qui ont paradé une heure durant sous les yeux du public, qui a pris le meilleur parti en pareil cas, celui de rire de la façon la plus caustique.

Ce divertissement servait de début à M. Augusta, première danseuse, qui depuis long-temps avait le plus vif désir, disait une affiche, de danser un pas de deux. Hier encore, l'affiche disait que M. Augusta avait le vif désir de danser le pas des nonnes de Robert, où elle avait d'abord refusé de paraître, et qu'elle espérait une récompense de sa bonne volonté.

Donc M. Augusta a enfin paru. Elle mime fort médiocrement et danse passablement; mais ce qui lui manque surtout, c'est la grâce, le charme, cette certaine désinvolture qui vous prennent tout d'abord malgré vous par les yeux, et qui doivent constituer essentiellement une première danseuse qui vient pour succéder à M. Sirand et Beaucourt. M. Augusta serait une excellente troisième danseuse ou une seconde au besoin, selon les termes du prospectus théâtral. Son premier début s'est passé ou ne peut plus froidement.

On s'accorde généralement à dire beaucoup de bien de M. Sigaloux,

serions réduits à désirer que l'industrie de la contrebande pût bientôt s'élever à ce degré de perfectionnement et de puissance. Ce serait une excellente réplique aux homélies égoïstes des privilégiés dont nous a dotés notre système économique.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 NOVEMBRE.

La bourse d'aujourd'hui n'est remarquable que par la bonne tenue des cours. Les fonds anglais étant arrivés en hausse de 1/8 0/0, la rente a été, dès les premières affaires, demandée à 80 40, qui a été ainsi le premier cours du parquet. Pendant toute la bourse, la rente est restée demandée à 80 40 et offerte à 80 45. Elle a fermé au parquet à ce dernier prix. Dans la coulisse, au contraire, elle est restée demandée. Cinq 0/0, 119 00. — Quatre et demi 0/0, 1105 80. — Quatre 0/0, 101 40. — Trois 0/0, 80 25. — Banque, 5275 00. — Obligations de Paris, 1500 00. — Naples, 108 95. — Dette active d'Espagne, 25 1/4. — Etats-Romains, 104 0/0. — Cinq 0/0 belge, 103 5/8. — Trois 0/0 belge, 00 00. — Banque belge, 805 00. — Caisse Lafitte, 0000 00, 3082 50. — Emprunt de 1841, 0000 00.

Tribunaux.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Affaire Hourdequin.

Fin de l'audience du 10 novembre.

Rieussel, employé au bureau des plans : Dans le courant de 1839, je découvris, mêlée dans des dossiers, une note écrite en partie de la main de Philidor et de la main de l'agent d'affaires Guetty. Cette note était de nature à compromettre M. Philidor : c'était un relevé des terrains retranchés ; diverses propriétés y étaient indiquées, et dans des colonnes distinctes on lisait le nom de la rue, le numéro de la maison, et enfin on remarquait une colonne d'observations, des notes sur ces affaires, des énonciations relatives à la quantité de terrains retranchés, à l'estimation et à d'autres renseignements tirés du bureau. J'en parlai à M. Philidor, je lui dis le danger pour lui de communiquer ceci à des agents d'affaires. Il me dit qu'il ne l'avait jamais communiqué. J'en fis part à M. Hourdequin, qui d'abord me dit que c'était grave ; mais, après avoir examiné les notes découvertes, il me dit qu'il n'y avait pas de quoi fouetter un chat. Ce relevé a été détruit.

D. Vous aviez dans vos attributions les terrains retranchés ; Philidor vous retrancha cette partie. Philidor passait pour avoir de fréquentes relations avec deux agents d'affaires, Jaloureau et Guetty. — R. Oui, Monsieur, je m'en plains, et il me donna des explications dont je fus satisfait.

M. le président : Philidor, qu'avez-vous à répondre à ce que vient de dire le témoin ?

L'accusé : Jaloureau s'adressait à moi comme aux autres employés ; je lui donnais tous les renseignements qu'il me demandait sur les affaires qui l'intéressaient et se poursuivaient dans mon bureau. Je n'y voyais aucun inconvénient. Quant aux notes trouvées par M. Rieussel, c'étaient quelques renseignements que j'avais pris dès 1831 et 1832 : ces notes se mêlèrent dans de vieux papiers ; je les avais perdues de vue et on les a trouvées en 1839.

Le défenseur de l'accusé fait observer que ce qui était écrit de la main de Guetty, c'étaient des questions sur lesquelles ce dernier demandait des renseignements, et que Philidor avait indiqué à côté la réponse.

M^e Joly fait demander au témoin s'il n'a pas entendu dire à Jacobet que ce dernier pouvait faire condamner ou absoudre Morin ?

Le témoin : Oui. Jacobet : J'ai dit que ma déposition, contenant des faits graves à la charge de Morin, pourrait influencer sur son sort.

L'audience est levée et renvoyée au lendemain à dix heures.

Audience du 11.

M. Heck, commissaire-voyer, a dressé contre le sieur Mathieu un procès-verbal constatant une contravention de grande voirie.

Philidor, chez lequel a été saisi le dossier du sieur Mathieu, prétend qu'il avait été consulté par ce dernier et que, pour étudier son affaire, il avait emporté chez lui le dossier dont il a donné un reçu. Sur une question de M. le président, Philidor reconnaît que Mathieu lui avait envoyé, ainsi qu'à Hourdequin, un panier de vin.

M. Guérin, archiviste du conseil de préfecture, déclare qu'il a remis à Philidor le dossier Mathieu, et qu'il a constaté sur son registre cette remise.

M. Mathieu dit que s'il a envoyé du vin à Hourdequin et à Philidor, à cause d'une indemnité de 3,000 f. qui a été liquidée à son profit, il a agi de son chef et sans qu'on lui ait rien demandé.

Hourdequin : Je n'ai jamais eu connaissance de l'envoi de ce panier de vin.

M^{me} Potdefer dépose qu'un arrêté du conseil de préfecture a prononcé contre elle une condamnation pour une contravention de grande voirie. Elle est allée trouver Philidor pour tâcher de remédier à cette condamnation.

Philidor : J'ai engagé M^{me} Potdefer à demander une indemnité pour le reculement de ses maisons, et c'est alors qu'on a ordonné qu'il serait suris à l'exécution du conseil de préfecture.

M. le président : Il y a là une intrigue qu'il faut que nous dévoilions. Pour échapper à l'exécution immédiate de la condamnation, on a demandé une indemnité pour reculement, puis on a fait dire à l'architecte-voyer qu'il ne fallait pas donner suite à la condamnation qui ordonnait la démolition des travaux. Les choses en sont restées là, et plus tard la dame Potdefer a vendu sa maison au sieur Morin sans le prévenir de la contravention et de la condamnation qui a suivi et dont il était responsable.

L'huissier appelle le témoin Jaloureau.

M. le président, après avoir fait prêter serment au témoin, prévient MM. les jurés qu'il a été inculpé comme prévenu dans la poursuite, mais que la chambre d'accusation a déclaré qu'il n'y avait pas lieu à suivre contre lui.

M. le président donne de nouveau lecture au témoin de la note rédigée par Jacobet, et qui a été rapportée dans le compte-rendu de l'audience d'hier.

M. Jaloureau, qui a plusieurs fois manifesté son impatience : J'ai demandé plusieurs fois à M. le juge d'instruction le moyen de dire convenablement à M. Jacobet qu'il était un fameux menteur.

M. le président : Calmez-vous ; si vous avez été calomnié, justice vous sera rendue.

M. Jaloureau : J'espère bien prouver que c'est une calomnie. Je ne connais pas M. Jacobet ; il est venu chez moi, je n'ai pas eu avec lui une conversation si longue, et j'affirme que je ne lui ai rien dit de ce qu'il rapporte. Jacobet m'a accosté un jour au Palais-de-Justice, et il m'a dit que Solet était un voleur.

Un autre jour Jacobet me parla de ses griefs contre l'administration, il me parla contre Solet et contre M. Hourdequin. (Après avoir recueilli ses souvenirs.) Je me souviens qu'il m'a dit qu'il avait fait renvoyer Solet et qu'il lui avait dit : « Si vous cherchez à rentrer dans le bureau, je vous tue ! » Il me dit : « Hourdequin est trop lâche pour aller avec moi sur le terrain ; je lui ai déclaré que s'il voulait faire rentrer Solet, je le tuerais. » Quant à ce que rapporte M. Jacobet, que je lui aurais dit qu'on m'avait éconduit quand j'avais voulu mordre aux gros morceaux, un pareil langage n'est pas dans mon souvenir ; j'ai pu dire que je n'aimais pas M. Hourdequin qui m'avait mal accueilli, mais je n'ai rien dit de plus.

Après diverses interpellations sur des pièces saisies au domicile de M. Jaloureau, M. le président demande à celui-ci ce que signifie la mention suivante inscrite sur un dossier : « Remise à M. Hourdequin. »

M. Jaloureau : Il s'agit simplement d'une pièce du dossier que j'avais remise à M. Hourdequin, pour la liquidation d'une indemnité qui m'appartenait.

M. Duveau, propriétaire, dépose que la liquidation d'une indemnité qui lui était due a été retardée pendant deux ans. Philidor, auquel il s'adressait, lui disait que son dossier était égaré.

M. le président : C'était, Messieurs les jurés, un système adopté pour décourager les propriétaires et favoriser les agents d'affaires.

M. Vononi, propriétaire d'une maison rue de Soly, déclare qu'il a touché, par l'entremise de Guetty, une indemnité de 1,738 f. pour terrain retranché.

M. le président : Combien a-t-il eu pour ses peines ?

Le témoin : Je ne sais pas au juste ; je crois que c'était les 4/5^{me}.

M. Moreau, propriétaire : Un agent d'affaires est venu me proposer de me procurer la rentrée d'une indemnité qui m'était due pour terrain retranché. Je crois reconnaître le témoin Jaloureau.

M. Jaloureau soutient qu'il n'est jamais allé chez le témoin.

M. Dagneau : J'avais réclamé une indemnité, on m'a ajourné long-temps en me disant que mon contrat était perdu. J'eus occasion d'en parler à mon chef de bataillon dans la garde nationale, M. Jacobet, qui me dit : « Demandez une audience au préfet, et vous retrouverez vos pièces. »

Après avoir fait une nouvelle démarche auprès de M. Philidor, je me rendis dans l'antichambre du préfet pour lui demander une audience immédiate. A peine étais-je là, qu'un garçon de bureau vint de la part de M. Philidor me dire : « Monsieur, la pièce est retrouvée. » (Sensation.)

M. Mortimer-Ternaux déclare qu'en examinant les recettes du budget municipal, il s'est aperçu qu'il régnait un grand désordre dans les registres relatifs aux condamnations pour contraventions de grande voirie, et que beaucoup de condamnations n'avaient pas été exécutées.

Hourdequin : Il n'y avait pas de désordre dans le registre, et presque toutes les condamnations ont été exécutées.

M. le président ordonne que le registre sera apporté à l'audience.

La cour entend ensuite plusieurs témoins relatifs aux sommes que Boutet reconnaît avoir reçues pour arrêter l'effet de plusieurs condamnations prononcées pour contraventions de voirie au sujet d'alignements. Ainsi, le témoin Plet a fait à cet accusé une promesse de 500 fr. de rente ; Cailhouet lui a donné 400 fr. : Dupire, 200 fr. ; Chausson, 300 fr. ; Letourneur, 150 fr., au lieu de 200 que demandait Boutet.

A six heures l'audience est levée.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Audience du 12 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. FROIDEFOND DE FARGES.

L'audience est ouverte à dix heures et demie.

La commission d'enquête nommée par le préfet pour examiner les abus qui amènent les accusés en cour d'assises a été invitée par le prési-

dent, à l'audience d'hier, à s'assurer si les libellés des états étaient écrits par le rédacteur des états ou par le signataire. La commission, entendue, déclare que la rédaction ne comprenait pas le libellé.

Quelques témoins sans importance sont entendus.

Le témoin Bornet est appelé.

Bornet, maître de dessin, âgé de 55 ans, paraît être dans une très-grande exaspération ; il est agité d'un tremblement nerveux.

M. le président : Connaissez-vous les accusés ?

Bornet : Je connais Hourdequin ; le voilà, ce fripon-là.

M. le président : N'injuriez pas l'accusé ; il est malheureux. Respectez au moins en lui l'infortune.

Bornet : En 1824, j'avais amassé quelques économies ; j'achetai une maison rue Sainte-Marguerite. En 1830, je voulais y faire quelques réparations, et je reçus la visite de divers individus qui se présentèrent chez moi pour acheter ma maison. « On a besoin de votre propriété, me dit-on, et si vous voulez la vendre, on vous la paiera au marc le franc, me Je m'y décidai avec regret ; car il me fallait faire des concessions ruineuses. On me dit que, dans la rue de l'Université, n° 26, — je ne me rappelle plus chez qui, — on me répondeait sur mes prétentions. Là, en effet, un agent voyer me reçut dans un appartement magnifique. « Combien voulez-vous vendre votre maison ? me dit-il. Je représente la ville. — Je n'étais pas préparé à une telle question, lui dis-je ; je ne suis pas marchand de maisons. Je suis vieux, la loi doit être juste, et j'ai foi en elle pour obtenir ce que je puis demander en toute justice. — Si nous l'achetons, me répondit-il, c'est que vous en demanderez un prix raisonnable, car la maison n'en a guère besoin. »

L'affaire en resta là ; mais que fit M. Hourdequin ? Il a obtenu ou escomoté une prétendue ordonnance qu'on m'a signifiée il y a quelque temps, et qui déclare que ma propriété passe presque entièrement à la voie publique.

Le témoin continue. Il raconte toutes ses démarches pour obtenir qu'on lui payât le terrain de sa maison, et comment, ayant fait, sur le refus de l'administration, de nombreuses demandes de réparations, on l'a toujours repoussé.

Il y a cinq semaines encore, ajoute le témoin, on m'a refusé de réparer un balcon qui menace ruine et qui porte 45 kilogrammes de fer.

M. le président : On vous communiquait dans les bureaux tantôt un plan, tantôt un autre.

Le témoin : Oui, Monsieur, tout changeait sans cesse ; c'était une gabegie qui répugnait à un honnête homme.

M. le président lit la déposition que le témoin a faite dans l'instruction, et d'où il résulte que des gens d'affaires venaient chez lui, entre autres un sieur Bourgois, qui est décédé depuis, possesseur d'une grande fortune.

Le témoin, à la suite de ses sollicitations qui ont duré seize ans, a été ruiné et réduit à vivre à la campagne avec 75 centimes par jour, et quelquefois avec moins.

Hourdequin : Je comprends l'émotion du témoin. Je ne lui en veux pas pour les expressions qu'il a hasardées. Si j'ai péché par excès de pouvoir, je prie M. le président d'interroger M. Chantelot, qui m'a remplacé depuis neuf mois. M. Bornet a dû obtenir satisfaction.

M. Chantelot déclare que l'administration n'a pu agir autrement ; il dit aussi que la maison de Bornet est occupée par des femmes de mauvaise vie.

M^e Chaix d'Est-Ange : La maison de Bornet est dans un très-mauvais état, puisque un arrêté de l'an VIII a décidé qu'elle devait être démolie. M. Bornet a demandé à faire des réparations ; il était impossible de lui accorder sa demande. Il s'est adressé à M. Hourdequin, qui a dû lui refuser l'autorisation qu'il sollicitait. Il a plus tard voulu établir un trottoir, mais, aux termes de la loi, on a dû lui refuser encore ce droit. Voilà les deux griefs dont s'est plaint M. Bornet, griefs qui ont attiré les magistrats, mais qui, selon nous, ne sont pas fondés.

M. Noël, commissaire de police, rend compte des propositions qui lui furent faites par M. Masset pour l'engager à ne pas donner suite à la condamnation prononcée contre lui. Le procès-verbal de contravention fut envoyé aux bureaux de la préfecture. Depuis il n'en a pas entendu parler.

Le sieur Blanchet, avocat à la cour royale de Paris, déclare connaître Philidor et Hourdequin.

M. le président : Vous avez eu contestation avec l'administration municipale, et vous prétendez qu'on a voulu commettre à votre égard un acte d'exaction.

Le témoin (marques d'attention) : Je n'ai connu M. Hourdequin que comme employé du bureau de la grande voirie. Ma femme avait eu à se plaindre de M. Hourdequin pour une maison sise boulevard Bonne-Nouvelle, et pour une autre rue d'Erfurth, n° 4. Cette maison venait de la communauté de ma femme avec son premier mari ; elle s'étendait jusqu'à la rue Sainte-Marguerite. Une partie de cette maison était masquée par des baraques dont le terrain était concédé depuis long-temps ; mais le terme de cette concession approchait, la destruction des baraques devait être prochaine. Ma femme, ayant consulté la ville sur les alignements, fit construire une maison pour laquelle elle dépensa 100,000 francs ; mais la démolition des baraques n'ayant pas lieu, sa propriété se trouvait enclavée. Ma femme réclama ; mais un tiers lui dit qu'il fallait s'adresser à M. Hourdequin et lui offrir un bénéfice, qu'il était fort accessible à ces sortes d'a-

première danseuse demi-caractère, et de M. Montassu, premier danseur demi-caractère. Nous n'avons pu encore assister à leurs débuts qui ont été fort applaudis.

M. Hillariot nous est revenu avec sa souplesse et sa légèreté ordinaires. Il est passé premier danseur, et vraiment pourquoi ne serait-il pas dans ce nouvel emploi aussi convenable que M. Finart ? M. Finart, il est vrai, était plus grand ; mais M. Hillariot saute plus haut.

Quant au corps de ballet, il sautille toujours aussi peu haut que possible, et professe le plus haut mépris pour la mesure.

UN TALENT AVORTÉ.

Il y a de cela une vingtaine d'années, lorsque quelques jeunes hommes à imagination ardente commencèrent à dépouiller l'art de ses oripeaux classiques pour lui donner les allures indépendantes et naturelles qui constituent la véritable grandeur ; lorsque Victor Hugo, Léopold Robert, Boieldieu et Barye eurent laborieusement posé les bases de ce brillant édifice sur les murs duquel devait bientôt s'inscrire tant de noms glorieux ; lorsqu'ils eurent planté en l'étendard de l'émancipation intellectuelle, la langue française, qui jusques là avait suffi pour exprimer des sentiments de tradition, se trouva tout-à-coup trop pauvre pour traduire toutes les idées ardentes et neuves qu'on vit éclore et affluer de toutes parts. Le règne de la forme était passé ; celui de la pensée surgissait, mais de la pensée soudaine, neuve, entraînée, qui doit se produire d'un jet, que la phrase étouffe, et qui sort incolore et défigurée à travers le travail d'une phraséologie tourmentée. Alors le néologisme se fit jour. Alors quelques écrivains en travail d'enfantement, quelques artistes poursuivis par une de ces pensées qui se forment si difficilement, se lancèrent audacieusement dans le domaine de la création philologique, et enrichirent notre glossaire d'une foule de mots heureux. Parmi ces expressions vaillamment conquises sur l'esprit de routine, je dois en signaler une que les personnes de goût et de beau langage s'abstiennent de prononcer aujourd'hui : c'est le mot **CHIC**.

Vaugelas a fait le mot *pudeur*, Corneille *invaincu*, Richelieu *généralissime* ; un méchant rapin a fait le mot *chic*.

Un jour, il peut bien y avoir de cela une douzaine d'années, un Rubens en herbe de mes amis s'extasiait devant une toile exposée dans l'atelier. Ses camarades le plaisantaient de son enthousiasme.

— Que vois-tu de si merveilleux dans ce tableau ? lui disait-on. Il manque de couleur, de dessin, de perspective ; il est plat, il est froid, il est terne.

— C'est vrai, répondait l'enthousiaste, tout cela est vrai, et cependant ce tableau a un grand prix à mes yeux. C'est qu'il y a là-dedans... il y a là-dedans... enfin il y a du *chic* !

Ce mot, qui, jeté dans une réunion bourgeoise, eût été accueilli par des éclats de rire et des quolibets, fut religieusement ramassé, accepté et

propagé par les jeunes artistes. C'est qu'il y avait du chic en effet dans cette médiocre composition dont un heureux hasard m'a depuis rendu possesseur.

Que si maintenant vous me demandiez la signification de ce mot qui a franchi les limites de l'atelier pour se répandre dans toute l'étendue du sol artistique, je me trouverais fort embarrassé. C'est d'ailleurs un de ces mots qui se sentent et ne comportent ni définition ni paraphrase. Si vous comprenez les arts, si une note croquée d'une certaine façon dans un concerto, un coup de crayon plein de sentiment tombé par hasard sur un chiffon de papier vous font tressaillir de bien-être, vous savez ce que c'est que le chic ; sinon toute la science de Vaugelas et de Napoléon Landais ne parviendrait pas à vous le faire comprendre.

Du reste, le chic n'existe plus. Le chic s'en est allé où s'en vont toutes les bonnes et plaisantes choses avariées par une popularité irréfutable qui dénature tout ce qu'elle précieuse, et qui, à force de prôner, finit par rendre vulgaires et fastidieuses les plus sublimes vérités. Les beaux esprits de comptoir et d'estaminet nous ont tué le chic. M. Musard y a puissamment contribué en personnifiant la pensée artistique que représente ce mot dans la sale individualité d'un mauvais loustic de carnaval. Depuis l'ordure création des *chicards* et des *chicandards*, le *chic* a disparu. *Requiescat in pace*.

Aujourd'hui le mot *chic* est devenu synonyme d'extravagance. On fait consister le chic à exécuter des symphonies de Beethoven avec quatre cents tambours, et à se rompre les reins sur un cheval de manège en jouant au *gentleman-riders* à la Croix-de-Berny. Notre-Dame-de-Lorette et la colonne de la Bastille sont dues à l'heureuse application du chic à la construction des monuments modernes.

Le mot a complètement perdu sa signification primitive. J'avais autrefois un bon camarade, artiste comme moi, qui professait pour le chic un culte d'adoration et de respect.

— Le chic le chic ! s'écriait-il dans son aveugle enthousiasme, ce doit être l'unique, la vraie religion de l'artiste. Sans le chic il n'y a pas d'artiste. Qu'est-ce qui distingue aujourd'hui un artiste d'un académicien ? Ce n'est pas le talent : Dieu merci ! ils ont trouvé l'un et l'autre moyen de s'en passer. Ce n'est pas le travail : on ne travaille plus. Ce n'est pas l'inspiration : il n'y a plus de poètes. C'est le chic ! Le chic tient lieu de science, de pratique, d'inspiration, de génie. Le chic c'est le génie !

Et, en effet, était-il déjà si absurde de parler ainsi, et nous qui avons assisté aux inconcevables triomphes de MM. Berlioz, Delacroix et Th. Gautier, ne devons-nous pas tous penser un peu comme lui ?

Pauvre garçon ! il a été la déplorable victime de la divinité qu'il a tant encensée. Le chic l'a tué. Ne riez pas, sceptiques frondeurs qui avez bafoué et avili tous les nobles instincts du cœur, qui avez détruit le prestige des mots, la poésie des souvenirs, la sainteté de la tradition. Ne riez pas, car vous ne pouvez comprendre l'ardeur et l'abnégation avec lesquelles l'artiste qui se croit inspiré marche à l'accomplissement de sa destinée. Aussi bien n'est-ce pas dans l'espoir de vous plaire que j'écris ces lignes, mais dans

celui de prémunir quelques jeunes esprits contre ces folles imaginations qui pervertissent et qui tuent !

Joseph Werner appartenait à une honorable famille d'Alsace. Encore tout enfant, l'amour du dessin s'était développé en lui avec une singulière ardeur. Il négligeait ses études scolaires et fuyait la société de ses camarades pour charbonner des profils sur les murs du collège et griffonner des bons-hommes sur ses livres et ses cahiers. En très-peu de temps il avait épuisé tous les modèles et tous les plâtres de son maître de dessin, qui était un âne, et qui décréta dès lors que son élève avait terminé ses études élémentaires. Le fait est que Joseph, abusant d'une grande facilité de crayon, avait broché avec une étonnante promptitude les personnages académiques de son maître, et avait acquis une certaine pratique qui lui faisait heureusement jeter le trait. Toutes ses économies passaient à acheter ces productions infinies dont Bouchot, Grenier et A. Déveria inondaient alors le commerce. Joseph, dont les études étaient fort incomplètes, trouvaient ces jolis crayonnages des chefs-d'œuvre. Il ne s'apercevait pas qu'ils manquaient tout de correction dans le dessin et dans la perspective. Il y avait là de la facilité, du mouvement, une certaine grâce factice, du chic enfin : cela lui suffisait. C'est à ces sources morbides que le Raphaël futur puisa une instruction incomplète et vicieuse.

Fatigué bientôt d'une imitation servile, il rompit ses langes et se lança dans le domaine de la composition. Quelques pochades d'assez bon jet tombées de son pinceau furent pompeusement pronées par les dilettanti du lieu, qui présagèrent au jeune artiste une gloire étourdissante, et lui donnèrent de lui donner l'idée la plus avantageuse et la plus fautive de son talent. A cette époque le choléra se déchainait sur notre pauvre patrie, et Joseph n'avait pas dix-neuf ans qu'il avait perdu presque inopinément son père et sa mère.

L'aisance dans laquelle il avait vécu jusque là dans sa famille n'était due qu'aux émoluments d'une bonne place qu'occupait son père ; de sorte qu'à sa mort il se trouva sans autre fortune que le peu d'argent qu'il était dans la maison. Une de ses tantes, qui habitait une ville voisine, lui écrivit sur-le-champ pour l'appeler auprès d'elle ; mais Joseph refusa. Il se sentait assez fort pour surmonter tout seul les difficultés de sa position, et un beau jour il vint s'abattre, comme un oiseau fourvoyé, au pied d'une haute et noire maison que j'habituais moi-même dans la rue Neuve-Saint-Paul. Sa chambre n'était séparée de la mienne que par une grande pièce à lanterne dont j'avais fait mon atelier. Ce voisinage et la grande conformité de nos positions nous eurent bientôt rapprochés. Artistes tous deux, pauvres tous deux, cherchant tous deux une voie pour arriver à la fortune et à la réputation, nous nous liâmes bientôt d'une étroite amitié. Joseph était un charmant jeune homme. Il avait de l'imagination, de l'entrain, de la verve et des qualités de cœur fort précieuses. De quelques années plus posé que le sien, et ayant sur lui l'avantage de quelques années et d'une expérience mûrie par le malheur et l'étude, je reconquis bientôt qu'il fallait à cette jeune et naïve nature un guide et un mentor. J'essayai, de m'instituer le sien ; mais la résistance

LYON.

Sur la présentation de M. le docteur Pointe, occupant la chaire de clinique interne; d'après l'avis des professeurs de l'école de médecine, réunis en conseil, et sous l'approbation de M. le recteur de l'académie, M. le directeur Sénac a nommé aux fonctions de chef de clinique de l'école de médecine de Lyon le docteur Louis Chapot, licencié ès-sciences, en remplacement du docteur Bouchet, promu au dernier concours à un emploi de médecin à l'Hôtel-Dieu.

— La police a purgé la ville d'un bon nombre d'établissements qui corrompaient la morale publique. Sa tâche n'est pas achevée; elle ne le sera même jamais entièrement. Cependant on peut encore ajouter à ce qui a été fait, surtout en s'attachant à la recherche et à la destruction des maisons de jeu qui ruinent les ouvriers. On nous en signale un dans le voisinage de la Saône. C'est, dit-on, un simple loto; mais, d'après les supputations de la personne qui nous indique le fait, ce loto est dix fois plus onéreux aux pauvres joueurs que le trente et un, la roulette et les autres jeux proscrits. (Rhône.)

— Par une circulaire en date du 25 octobre, MM. les inspecteurs, directeurs, sous-inspecteurs et sous-directeurs des postes ont été prévenus que des mesures seront prises pour assurer à l'avenir la régularité du service des postes dans les communes rurales.

L'administration a reconnu la nécessité d'instituer des agents intermédiaires entre les préposés sédentaires du service et les facteurs ruraux, pour la surveillance de ces derniers. Les nouveaux agents prendront le titre de brigadiers et de sous-brigadiers, selon l'importance des villes où ils résideront. Ils auront pour l'ordinaire, comme les facteurs ruraux, un itinéraire particulier; mais ils pourront en être détournés et envoyés sur d'autres points pour visiter les boîtes, placer ou retirer des timbres, explorer l'état des chemins et la situation des lieux, pour recueillir enfin des renseignements de toute espèce concernant l'exécution du service dans les communes rurales.

— Dans la nuit de samedi à dimanche, le nommé Merle, qui se livrait habituellement à des excès de boisson, a été trouvé sans vie sur le four à chaux de M. Finet, à la Guillotière. Son cadavre a été transporté au dépôt.

— Hier, à dix heures du soir, dans l'une des nombreuses maisons publiques de la rue Madame, à la Guillotière, un individu, que l'on dit être le fils d'un entrepreneur de Perrache, a été assassiné. Le meurtrier, arrêté ce matin, a été immédiatement écroué dans la prison de Roanne.

A la suite du trouble occasionné par la nouvelle de ce crime, une sorte d'émeute s'est formée dans le quartier, la force armée est intervenue, des pavés ont été lancés sur les soldats, et plusieurs individus ont été arrêtés.

— D'après l'ordre de M. le directeur de l'administration des postes en date du 12 novembre courant, le départ du courrier de Paris aura lieu à trois heures du soir au lieu de quatre heures, à partir de mercredi 16 novembre.

A dater du 16 novembre, la dernière levée des boîtes aux lettres pour le courrier de Paris se fera, rue Luizerne, palais Saint-Pierre et place Bellecour, à deux heures du soir.

DEPARTEMENTS.

Le 11 novembre, une commission composée de MM. Aude, maire d'Aix, Diday, ingénieur des mines, et Valérian, docteur en médecine, devait se réunir dans une des salles de la sous-préfecture, sous la présidence de M. Colle, sous-préfet de l'arrondissement, pour répondre à diverses questions proposées par M. le ministre du commerce sur le travail des enfants dans les manufactures.

— Les cinquièmes compagnies du 53^e de ligne venant d'Uzès, du 56^e venant de Cette, du 64^e venant de Pont-Saint-Esprit, et du 15^e léger venant d'Alais, sont arrivées ces jours derniers à Aix.

Toutes ces troupes se rendent en Afrique.

— L'épreuve du pont de Vienne a été terminée mardi à quatre heures, en présence de M. l'ingénieur en chef du département et de M. l'ingénieur ordinaire des ponts et chaussées de Vienne. Pour cette fois il y a résisté. Le chargement a été effectué au moyen de chariots poussés sur le pont par un système de poulies combinées. Sur ces chariots étaient des caisses remplies de graviers, et que l'on vidait de chaque côté du tablier au moyen d'une bascule mise en jeu par une corde tirée de l'une des extrémités du pont.

— On lit dans le Sémaphore de Marseille du 9 novembre : « On a attendu hier vainement pendant toute la journée les courriers de Paris et de Lyon. Ce dernier seul est arrivé vers sept heures du soir; la neige et le mauvais état des routes depuis Valence jusqu'à Marseille ont été la cause du retard qu'il a éprouvé. Quant au courrier de Paris, il n'est pas encore arrivé au moment où nous écrivons ces lignes (dix heures du soir); mais tout porte à croire qu'il aura été retardé par les mêmes causes que celui de Lyon.

— Un journal de Marseille, que M. T... a verdupé (synonyme de duper, selon ce journal) en lui persuadant que Julia parlait parfaitement le français, avait déjà rendu difficile la tâche que nous avions entreprise dans le but d'éclairer la destinée de cette malheureuse et intéressante étrangère. Les journaux de Paris, pour qui la fille de l'Ukraine a passé à l'état d'un cauchemar permanent, ont ajouté aux tribulations de cette tâche. Il n'est sorte d'absurdités qui n'aient été écrites au sujet d'un événement que le hasard s'est plu à entourer de tant de mystères.

» Le bruit que devait faire une destinée si extraordinaire a amené auprès de Julia tous les étrangers de distinction qui ont visité Marseille depuis un mois. Nous avons déjà nommé Mme Alard et Mme la princesse de Monaco. Hier le prince indien Duwarkanauh-Tagore s'est rendu avec toute sa suite à l'hospice pour y voir Julia. Elle a compris les questions que ce prince lui a adressées, ce qu'on croira facilement quand nous aurons fait connaître les nombreux rapports de son idiôme avec les langues de l'Asie.

» Hier Mme la comtesse de Bobriskoy, arrivée la veille de Naples, se rendit de l'hôtel d'Orient, où elle était descendue avec sa famille, à l'Hôtel-Dieu, suivie de ses deux jeunes filles, pour voir Julia, au sort de laquelle cette noble dame s'intéressait vivement. La présence, les larmes de cette malheureuse enfant qui était même destinée à fournir un texte d'agréables plaisanteries à tant de journaux, tout ce que les vénérables religieuses de l'hospice dirent à Mme de Bobriskoy des aimables qualités, de la piété, de la douceur, de la bonté de cette jeune étrangère, firent prendre à cette dame la généreuse résolution d'adopter la pauvre exilée, et de lui faire trouver dans sa propre famille les soins, les prévenances affectueuses qu'elle ne pourra plus peut-être obtenir de la sienne. Julia a accepté avec reconnaissance l'espéré patronage que la Providence lui a ménagé; après un séjour de quelques mois à Paris, où Mme de Bobriskoy va se ren-

L'audience est suspendue et reprise à deux heures et demie.

M. de Jussieu est introduit. Il déclare se nommer Laurent-Pierre de Jussieu, être secrétaire-général de la préfecture de la Seine, maître des requêtes et ancien député de Paris.

D. Connaissez-vous les accusés? — R. Je ne reconnais que M. Hourdequin; je crois reconnaître M. Philidor.

D. Vous connaissez les réclamations de M. Blanchet. Il paraît que dans une entrevue vous lui auriez conseillé d'en passer par ce que demandait Hourdequin. — R. J'avoue que je ne me rappelle rien de ce que m'a dit M. Blanchet. Cependant je crois me souvenir que M. Blanchet est venu me consulter sur la destruction de masures. Cette affaire ne regardait nullement le secrétaire-général, qui doit rester étranger à toutes les réclamations qui sont admises à la ville. Je crois me rappeler que M. Blanchet s'exprima avec beaucoup d'amertume sur le compte de M. Hourdequin. Il me dit même, je crois, qu'il le trouvait exigeant. Je dus lui dire que M. Hourdequin jouissait de toute la confiance du préfet, de la mienne, et de celle de toute l'administration. Si M. Blanchet m'a parlé de sacrifices, je n'ai pu comprendre cela que comme une indemnité demandée pour accéder à l'arrangement utile à la ville. Je ne me rappelle pas que M. Blanchet m'ait parlé de l'intention qu'il avait de s'approprier cette indemnité. S'il me l'a dit, j'ai dû repousser ce soupçon avec énergie. Voilà tout ce que je me rappelle.

M. le président : M. Blanchet prétend que vous lui avez dit que la puissance de M. Hourdequin était telle que la vôtre, que celle du préfet devait céder devant la sienne, et qu'il fallait en passer par ce qu'il exigeait. — R. Impossible que j'aie dit une pareille chose. M. Blanchet se fait illusion.

M. le président : La nécessité de mes fonctions m'oblige à faire expliquer M. Blanchet.

M. Blanchet : Je vais rappeler les souvenirs de M. le secrétaire-général. Après que je lui eus fait part des plaintes que j'avais à faire contre M. Hourdequin, il me dit : « Je vous plains d'être en lutte avec M. Hourdequin; son influence est telle qu'elle surpasse la mienne. » Je lui dis que je m'adresserais au préfet. Il me répondit : « Vous avez tort; l'influence de Hourdequin l'emporte encore sur la sienne. Croyez-moi, malgré votre opinion sur M. Hourdequin, arrangez-vous avec les bureaux, je veux dire M. Hourdequin. »

M. de Jussieu : J'admire qu'après cinq ans on puisse reproduire ainsi les détails d'une pareille conversation. Chaque jour il arrive aux chefs de l'autorité des plaintes semblables, plaintes sans preuves, sans fondement, et contre lesquelles les chefs doivent se tenir en garde. Je répète qu'il est impossible que j'aie dit à M. Blanchet que l'autorité de M. Hourdequin l'emportait sur celle de M. le préfet. Ce serait une absurdité que ma position, ma qualité alors de député, le nom que je porte enfin doivent éloigner de tous les esprits. Je repousse cette déclaration.

M. Blanchet : Je suis encore obligé de réveiller les souvenirs de M. le secrétaire-général. Quand je lui parlai de la somme de 20 ou 30,000 fr. qu'on me réclamait, comme qui parut exorbitante même à M. le secrétaire-général, il me dit qu'il en parlerait à M. Hourdequin. Un autre jour il me dit qu'on se contenterait d'une somme en faveur de la caisse municipale. Je lui demandai à combien se monterait cette somme; il me répondit : « A 4 ou 6,000 f. » Je lui dis : « Puisqu'il faut en passer par là, je prendrai le chiffre le plus petit, je donnerai 4,000 fr., et l'affaire s'arrangera. »

M. de Jussieu : Effectivement, je crois me rappeler que M. Blanchet m'a parlé d'une somme; il est possible que j'en aie parlé à M. Hourdequin; mais je ne connaissais pas l'affaire. Je venais d'être nommé député, et je ne m'en occupai pas.

M. le président : Cependant, monsieur, la différence de 20 à 30,000 fr. que demandait Hourdequin à 4 ou 6,000 fr. que vous demandiez a dû vous frapper.

Le témoin : Non, monsieur; j'ai pensé que la première demande avait été modérée par suite de l'examen qu'on avait fait de l'affaire.

M. le président : Il est difficile à la cour de croire que M. de Jussieu ait voulu favoriser la déprédation. (Chuchotements.) D'un autre côté, M. Blanchet est un homme honorable. De sa déposition il résulte que vous, Monsieur de Jussieu, vous auriez pu faire expédier l'affaire beaucoup plus tôt et empêcher les retards qu'on reproche à Hourdequin.

M. de Jussieu : Ces sortes d'affaires ne me concernent pas; je suis obligé de renvoyer aux chefs de service.

M. le président : Cependant, monsieur, il nous semble que, lorsque des plaintes sont portées contre les chefs de vos bureaux, il vous appartient de faire droit à ces réclamations, et qu'il ne suffit pas de dire que cela ne vous concerne pas. (Mouvement.)

M. de Jussieu : Je ne croyais pas, monsieur, qu'on soumettrait ma conduite administrative à une enquête; mais je répondrai que des plaintes semblables se renouvellent chaque jour. On est un peu blasé sur ces plaintes, et on s'en occupe moins.

M. Blanchet : J'affirme que j'ai dit toute la vérité.

M. de Jussieu : On m'accuse d'avoir apporté des entraves à l'accomplissement de cette affaire; mais cette affaire intéressait des propriétaires de l'arrondissement que j'avais l'honneur de représenter à la chambre; c'était donc pour moi une raison de plus d'accélérer une solution.

M. le président : N'avez-vous pas eu des affaires avec M. Dubrugeaud l'entrepreneur? — R. Je suis auteur de plusieurs ouvrages qui se réimpriment chaque année (murmures dubitatifs); le libraire à qui j'ai vendu ces ouvrages me paie habituellement avec du papier à trois mois. J'ai pour habitude de le faire escompter aussitôt; c'est une partie de mon revenu, et non pas celle à laquelle je tiens le moins. M. Dubrugeaud m'escomptait ce papier sans intérêt. C'est un petit service qu'il me rendait.

Mme Blanchet, femme du témoin Blanchet, rend compte des difficultés qu'elle a éprouvées pour obtenir l'exécution de l'arrêté du conseil de préfecture qui ordonnait la démolition des baraques. Elle a été trois ans en instance et estime la perte qu'elle a faite à 200,000 fr. au moins.

D. Comment pouvez-vous présumer que c'est par le fait d'Hourdequin que vos réclamations sont restées sans effet? — R. D'abord parce que M. Hourdequin a refusé de communiquer les plans; ensuite parce que M. Hourdequin, au moment où nous allions transiger avec les propriétaires des baraques, intervint et engagea les propriétaires à exiger de nous un prix exorbitant. Nous en avons eu la preuve par la déclaration du sieur Letellier, cordonnier, l'un de ceux avec lesquels nous allions nous arranger.

Hourdequin déclare que les plans réclamés n'étaient point à sa disposition, qu'ils étaient au ministère de l'intérieur.

Au moment où nous allions quitter l'audience, on entend le sieur Maillet, on entend de nouveau la dame Blanchet, à propos d'un incident sans importance, et enfin l'huissier annonce M. Galis, qui est arrivé.

Il est quatre heures, M. Galis, conseiller municipal et député, est appelé.

(Correspondance particulière du Courrier.)

TOULON, le 8 novembre. — Nous avons annoncé l'embarquement d'un bataillon du 2^e de ligne à bord du bateau à vapeur le Phaéton et de la corvette de charge l'Isère, qui ont fait route pour la côte est de l'Algérie. Cette opération a eu lieu par un très-mauvais temps; les vêtements des soldats étaient tout trempés, et la pluie qui tombait était très-froide. Les compagnies embarquées à bord de la corvette de charge ont pu bientôt s'abriter dans la batterie, et leur traversée ne sera pas extrêmement pénible; mais les troupes placées sur le Phaéton auront beaucoup à souffrir, la majeure partie devant rester sur le pont.

Dans la saison où nous sommes, on devrait, autant que possible, mettre à la disposition de l'administration militaire, pour le transport des troupes en Algérie, des navires de charge et non des bateaux à vapeur. Pourquoi ne pas affecter même quelques vaisseaux à ce service?

Les militaires embarqués à bord du Phaéton ne pourront sécher leurs habits, et ils resteront ainsi exposés à toutes les intempéries de la saison pendant une traversée de cinq ou six jours au moins. Bon nombre de ces militaires doivent nécessairement entrer à l'hôpital dès leur arrivée en Afrique.

D'ici à quelques mois, 8 à 10,000 hommes doivent passer en Afrique, et plusieurs régiments actuellement dans ce pays vont rentrer en France; c'est donc le moment d'appeler l'attention du maréchal ministre de la guerre sur les faits que nous venons de signaler.

qu'on ne pouvait jamais lui offrir moins de 500 francs, à moins de faire un cadeau à sa femme ou à sa fille; mais qu'à ce prix il arrangeait l'affaire. Ma femme se refusa à cet arrangement. Plus tard, elle offrit pour une des baraques qui étaient devant sa maison; mais comme la démolition de celle-ci nécessitait celle d'une autre, le marché ne put se conclure. Nous apprîmes, en outre, que le propriétaire des baraques avait obtenu la promesse qu'on ne les démolirait pas. C'est fort de cette promesse que le propriétaire des baraques exigea que ma femme lui louât deux boutiques dans la maison nouvelle, avec un bail de dix-huit ans. Ma femme se refusa à cette exorbitante demande qui s'augmentait encore d'une prétention de 10,000 francs d'indemnité.

C'est alors qu'on nous conseilla de voir M. Hourdequin. On m'en parla comme d'un homme honorable. J'y fus donc; je lui parlai de l'affaire. Il me dit d'abord l'écouter à contre-cœur, et je fus fort surpris de l'entendre prendre les intérêts des propriétaires des baraques contre ceux des propriétaires de grandes maisons. Je me serais cependant expliqué ce sentiment d'humanité pour ce qu'on appelle la petite propriété; mais je pris des renseignements, et j'appris que les propriétaires des baraques étaient des gens fort riches. J'en fis part à M. Hourdequin, qui me répondit qu'il fallait qu'il y eût des sacrifices de côté ou d'autre, qu'il était fort simple de faire les gros propriétaires qui les fissent. Comme je m'y refusai, M. Hourdequin me répondit : « Eh bien ! adressez-vous au secrétaire-général, adressez-vous au préfet si vous voulez, et vous verrez si vous réussirez. »

J'allai donc trouver M. le secrétaire-général de Jussieu (l'attention redoublée), et je lui exposai l'affaire et les difficultés que j'éprouvais. Il me dit : « Adressez-vous à M. Hourdequin; je vous engage à vous arranger avec lui, car lui seul est puissant ici dans ces sortes d'affaires. » Je répondis que, ne voulant pas me mêler de semblables affaires, je verserais mon argent entre les mains du conseil municipal, et qu'il serait responsable des faits; mais que je croirais faire une mauvaise action si je transigeais avec M. Hourdequin.

Cependant M. de Jussieu me conseilla de transiger moyennant 4 ou 6,000 f. au profit de la caisse municipale. J'y consentis; mais M. Hourdequin devait détourner cette somme sans en parler au conseil. Comme la démolition des baraques ne s'opérait pas, je renouvelai mes instances auprès du conseil; mais je déclarai que je ne voulais plus avoir affaire à un homme comme M. Hourdequin, à un homme que je trouvais coupable de prévarication, et en effet je ne le revis plus.

M. le président : Monsieur, dans votre déposition, vous dites qu'Hourdequin vous avait réclamé 20 ou 30,000 fr. Persistez-vous?

M. Blanchet : Oui, Monsieur le président; mais j'ai pensé que M. Hourdequin me demandait cette somme dans l'intérêt des propriétaires des baraques, avec lesquels il devait partager.

D. Vous avez dit que M. le secrétaire-général vous avait conseillé d'en passer par les sacrifices qu'exigeait Hourdequin; est-ce après que vous dites dit ce fonctionnaire que vous pensez que Hourdequin partageait avec les propriétaires, qu'il vous a conseillé d'en passer par là? — R. Oui, Monsieur, je persiste dans cette déclaration. M. le secrétaire-général m'a dit : « Les bureaux sont les maîtres; je vous conseille, si vous voulez réussir, de transiger avec les bureaux, et quand je dis les bureaux, je veux dire M. Hourdequin. » (Mouvement.)

M. le président : Ce que vous dites est fort grave contre ce fonctionnaire, contre M. le secrétaire-général. Persistez-vous dans cette déclaration?

M. Blanchet : Oui, Monsieur le président.

Après quelques questions de M. l'avocat-général, auxquelles le témoin répond en affirmant ce qu'il a dit, on interpelle Hourdequin.

Hourdequin prétend que les sommes qu'il demandait au témoin n'étaient pas pour lui, mais, comme cela se faisait souvent, pour la caisse municipale qui se couvrait ainsi des dépenses obligées; il ajoute que tout dans cette affaire s'est passé aussi régulièrement que possible.

M. Glandaz, avocat-général : Les demandes adressées à M. Blanchet ont-elles été faites dans l'intérêt de la ville?

M. Blanchet : Dans l'intérêt des propriétaires. Alors on me demandait 20 ou 30,000 francs d'indemnité, tandis que, lorsqu'il ne s'est agi que de la caisse de la ville, on s'est contenté de réclamer 4 ou 6,000 fr.

M. l'avocat-général : Ainsi vous persistez?

M. Blanchet : Oui, monsieur. Voici les faits. Il y avait trois moyens d'arriver à une solution, à l'exécution de l'alignement ordonné : 1^o la démolition des baraques pour cause d'utilité publique; 2^o leur démolition par mesure de sûreté; 3^o l'exécution du contrat. M. Hourdequin se refusa à toutes les observations. Il persista à me dire que si je ne consentais pas à faire un sacrifice au profit des propriétaires des baraques, mon affaire durerait six, huit ou même neuf ans; le mot lui est échappé. Je lui dis que je n'attendrais pas neuf ans. C'est alors qu'il me dit : « Eh bien ! adressez-vous à M. le secrétaire-général, à M. le préfet, et vous verrez si vous êtes plus heureux que moi. »

Hourdequin nie ce propos.

M. le président donne ordre de faire venir M. Galis.

L'huissier dit que M. Galis est absent.

M. le président : Eh bien ! nous allons suspendre, et si, après la suspension de l'audience, M. Galis n'est pas revenu, nous entendrons M. de Jussieu.

Je manifesta Joseph à mes premières tentatives de domination me fit tantôt comprendre que ma tâche serait rude et que je parviendrais difficilement à mater ce caractère gâté par les adulations et les admirations effrénées dont on avait bercé son talent. Joseph avait le malheur de se croire du talent et de confondre avec le génie la merveilleuse facilité de son pinceau. J'essayai de le désabuser; mes observations furent reçues avec une réserve si cérémonieuse et si guindée que je désespérai dès lors de ma mission, et me démis en gémissant du rôle paternel que je m'étais assigné.

Joseph, comme je l'ai dit brochant une croquette avec assez de goût; il avait une certaine expression qui allait à l'œil et il savait donner à une ligne insignifiante de l'agrément et du sens. C'est cette malheureuse propriété, imprudemment gloriée, qui étouffa le germe d'un beau talent, que la réflexion et l'étude auraient développé, et qui aurait brillé au premier rang.

Les œuvres de Joseph étaient gracieuses et plaisaient au premier abord; on y reconnaissait bientôt l'absence de savoir et de travail. Ses perceptions avaient bonne mine; mais leurs membres étaient d'inégale longueur, mal attachés, les torses d'un galbe défectueux, la perspective toujours mauvaise. Il y avait dans ses compositions une grande puissance et une grande faiblesse. Quelque temps après son arrivée, Joseph, qui était un commerce facile, et dont les façons engageantes prévenaient tout abord, s'était introduit dans quelques ateliers renommés, et partout il avait jeté en courant des croquis d'un bon effet. Partout aussi il avait recueilli des félicitations sur sa facilité, sur la hardiesse de son crayon, sur son chic enfin. C'est ainsi qu'il fit connaissance avec le chic, et de ce moment il fut perdu. Il ne vit plus que du chic partout; tout ce qui n'était pas chic était pour lui sans valeur. Au lieu de se mettre consciencieusement au travail et de s'éclairer à la lumière des maîtres, il ne s'escrima qu'à donner du sentiment à son crayon. Il vous bâtissait une composition de genre en un quart d'heure, et campait un personnage, dans une position indiquée, dans l'espace limité par cinq points capricieusement jetés sur le papier. Dans quelques maisons où ses nouveaux amis l'introduisaient, il récolta une nouvelle moisson de compliments sur sa merveilleuse facilité. Tous les albums s'ouvrirent sous sa mine de plomb, et il serait difficile de nombrer l'énorme quantité de dessins qui plurent de sa main pendant cette courte période. Tous ces misérables succès d'un moment achevèrent d'égarer mon pauvre ami et de corrompre son goût. Il méconnut le beau et le grand pour le joli et le facile, l'art pour le faire; il creusa la tête et la gloire un abîme qu'il ne devait plus franchir.

Vainement essayai-je, par des voies détournées, de le ramener à des idées plus rationnelles. J'ai toujours professé pour l'art un culte plein de pureté et d'amour, et de religieuses indignations me grondaient dans la tête lorsque je voyais ces hommes sans inspiration et sans mission s'occuper avec lui comme on joue avec un caprice. L'art était pour moi chose sacrée, et à laquelle des mains profanes ne devaient pas toucher. Mais j'avais le cœur navré de voir s'étioler et mourir un talent qui aurait pu resplendir parmi les plus glorieux. PAUL S...

(La suite à un prochain numéro.)

dre, elle accompagnera cette dame en Pologne, où, s'il ne lui est plus donné de revoir ses parents, elle recevra au moins d'une hospitalité maternelle un adoucissement à ses amères infortunes.

Hier, à cinq heures du soir, nous avons été témoin des adieux touchants que Julia a faits aux dignes sœurs de l'hospice, qui ont si souvent, par des paroles de consolation religieuse, calmé les violents accès d'un désespoir effrayant. Deux dames de cette ville, Mmes F... et A..., qui avaient aussi par de délicates prévenances essayé de distraire Julia des pensées douloureuses qui l'accablaient, assistaient, ainsi que deux honorables conseillers municipaux et un digne administrateur des hospices, à cette séparation, pendant laquelle la pauvre exilée n'a cessé de sangloter. La nouvelle de son départ de l'hospice s'était répandue dans les rues voisines; aussi, quand Julia est sortie de l'Hôtel-Dieu, entre Mmes F... et A..., une foule immense est accourue sur ses pas. En ce moment, un domestique de la comtesse de Bobrisky est arrivé, et a placé sur les épaules de l'étrangère, qu'une voiture attendait au bas de la montée du Saint-Esprit, un élégant wickochoura. Cette voiture l'a transportée à l'hôtel d'Orient qu'elle a quitté à huit heures pour prendre la route de Paris par les diligences Poulin.

Mme la comtesse de Bobrisky ne séjournera à Paris que jusqu'au mois de mai, époque de son départ pour ses terres de Pologne. Mme la comtesse de Bobrisky, qui appartient à une des plus nobles familles russes, a eu soin d'informer elle-même M. le maire de la résolution qu'elle avait prise de garder Julia auprès d'elle jusqu'au moment où sa famille la réclamerait. On ne peut qu'applaudir au sentiment d'humanité qui a dicté une si honorable démarche.

— On lit dans le même journal du 10 :

« Les courriers de Paris et de Lyon ont encore éprouvé hier un bien grand retard par suite du mauvais état des routes. Le premier n'est arrivé qu'à six heures et quelques minutes du soir, et les journaux seuls ont été distribués par la poste. »

— On écrit de Salon :

« On assure que nous serons bientôt éclairés à l'alcool. Ce mode d'éclairage, adopté par quelques villes du département de l'Hérault, a eu tant de succès, s'il faut en croire les journaux du Midi, que nous sommes impatients d'en faire l'expérience. »

— Après quelques jours d'une température très-froide, nous avons eu ici une journée de neige; il en est tombé pendant dix-huit heures de suite. Depuis très-long-temps on n'en avait vu dans le pays une telle abondance. La campagne présentait le spectacle à la fois le plus pittoresque et le plus douloureux. Les propriétaires gémissaient à l'aspect de ce fléau qui s'abattait nonchalamment sur leurs arbres avec une continuité vraiment extraordinaire. C'est qu'en effet ils avaient à craindre un double danger qui, à cette heure, n'a point encore disparu : celui de perdre leur récolte d'olives dont la cueillette n'est pas commencée, et celui de voir mourir leurs arbres si la neige venait à se geler sur les branches. »

— Ces jours derniers, à Mâcon, un petit garçon de 3 ans que sa mère avait enfermé seul dans sa chambre, après avoir ouvert la fenêtre, s'est précipité d'un deuxième étage sur la place Joubert. L'enfant est tombé sur un parquet en sapin formant le devant et l'entrée d'un café, et, par un de ces hasards extraordinaires, il s'est relevé seul et en a été quitte pour quelques égratignures à peine sensibles.

— On connaît maintenant les auteurs de l'assassinat commis récemment sur le pont de Saint-Valtier. La justice est sur leurs traces, et tout porte à croire qu'ils seront bientôt arrêtés.

— Vendredi dernier, au moment où une gondole à vapeur qui remorquait un train de bateaux allait passer sous le pont de Châlon, un jeune marinier de Saint-Cosme, ayant commencé à baisser la cheminée, laissa par malheur échapper la manivelle qui, revenant sur elle-même, l'atteignit rudement et le fit tomber dans la rivière où il disparut. Il était bon nageur; mais on suppose que le coup violent qu'il avait reçu l'a empêché de se soutenir sur l'eau. Malgré les recherches les plus actives, son corps n'a pas encore été retrouvé.

— On lit dans le *Sémaphore* de Marseille du 12 :

Le Grand-Théâtre de Marseille ouvrira ce soir ses portes au public, privé depuis trop long-temps de spectacles. Trois beaux ouvrages de l'ancien répertoire, *le Médecin malgré lui*, *Joseph en Egypte*, *Almaviva* et *Rosine*, composeront le spectacle de cette soirée, qui ne saurait manquer d'être fort brillante.

M. Dérancourt, ténor léger, fera son premier début dans le rôle de Joseph. Nous désirons, comme c'est très-probable, que cet artiste, destiné à compléter la troupe de notre grand opéra, soit favorablement accueilli. Quant au ballet, il fera sa rentrée, au grand complet, dans le charmant ouvrage de M. Blanche père. Le public voudra, dès cette première représentation, témoigner aux artistes sociétaires ses sentiments de sympathie pour le zèle et le dévouement dont ils ont fait preuve en agissant dans l'intérêt de ses plaisirs tandis qu'ils venaient au secours de leurs camarades.

Nouvelles Diverses.

On nous écrit de Mulhouse :

« La Saint-Hubert a manqué, cette année, d'avoir un bien funeste résultat à Mulhouse. M. Nicolas Kochlin avait invité nombreuse compagnie dans sa forêt de Wittelsheim, et, la chasse finie, chacun de désarmer. Un jeune novice, en procédant à cette opération, commit l'imprudence de tenir les canons de son fusil contre un groupe de chasseurs, avec lequel il se trouvait; les deux coups partent et vont frapper, au-dessus des hanches, le sac de chasse d'un des chasseurs. Par un hasard providentiel, la charge des deux canons donna sur l'attirail de chasse (un grand couteau, un tourne-vis en acier, etc.), dont le sac était garni en cet endroit; ces objets furent fracassés, et tout le gros plomb qui composait la double charge dévia pour aller se loger en terre, au milieu des chasseurs réunis et stupéfaits. Le chasseur ainsi atteint eut cependant son sac et ses habits percés et brûlés jusque sur la peau, sans être aucunement blessé. »

Nouvelles Etrangères.

EGYPTE.

ALEXANDRIE, 24 octobre. — Le défaut d'intérêt qu'auraient eu les nouvelles que j'aurais pu vous soumettre par le dernier paquebot français est la cause de mon silence; je profite pour vous en donner le départ du *Caméléon* qui nous a amenés les hadjis de l'Algérie et qui repart ce soir pour Toulon.

Le brick français *la Surprise* est arrivé hier soir de Beyrouth avec des dépêches qui ont été remises à M. le consul de France. Les nouvelles que nous avons reçues de Syrie sont datées du 19 et du 20; elles sont de la plus haute gravité. Il paraît que, pour secouer entièrement le joug des Turcs, les Maronites, les Druses et les Mutualis se sont ligüés et ont pris les armes contre les troupes du sultan. On parle de quelques engagements

où les Turcs auraient eu le dessous. Si cette nouvelle révolte s'étend et s'enracine, comme on le croit, elle sera le coup de grâce de l'empire ottoman et une nouvelle mystification infligée à la malheureuse politique de lord Palmerston.

D'après les nouvelles que nous recevons de Constantinople, il se préparait encore dans le divan des crises ministérielles produites par l'influence russe qui ne cesse de grandir; le prince Ghika vient d'être destitué en Valachie par l'effet de l'influence moscovite.

Méhémét-Ali avait l'intention d'attendre ici l'approche de l'hiver; il a dû partir inopinément le 16 pour la Basse-Egypte, à cause de la mortalité des animaux jusqu'à ce jour à plus de quatre-vingt mille, sur lesquels la moitié appartient au pacha. Maintenant on dit que les buffles périssent aussi, en partie, à cette perte, en employant des chameaux et des chevaux; ceux de la cavalerie militaire ont été mis en réquisition, afin que les récoltes prochaines ne soient pas entièrement perdues. Le gouvernement a envoyé aussi des sommes considérables dans le Sennaar, en Abyssinie, pour se procurer des bestiaux, sans lesquels l'Egypte, entièrement agricole, ne pourrait subsister.

On n'a pu encore définir la maladie dont les bœufs sont atteints; ils meurent dans l'espace de quelques heures, les uns par constipation ou tétanos, les autres par un fort dévoiement.

Par surcroît de malheur, le Nil a fait ces jours derniers une recrudescence extraordinaire et hors de saison; quelque villages ont été inondés, et l'on regarde comme entièrement perdue, ou du moins en grande partie, la récolte du maïs.

Cette année, chaque pays éprouve ses calamités. D'après cette mortalité qui pourra être fatale aux récoltes prochaines, le gouvernement a cru prudent de ralentir la vente des céréales et particulièrement celle des fèves. Ce légume vient d'éprouver une hausse de 2 0/0 par ardeb, c'est-à-dire qu'on les paie maintenant à p. 29 l'ardeb, au lieu de 27. Les blés continuent au même prix de p. 41-42 l'ardeb.

L'amiral Saïr-Pacha est arrivé ici des villages. S. A. Ibrahim-Pacha parcourt aussi les villages de la Basse-Egypte pour remédier aux désastres.

M. Blondel, le prisonnier du scheik de l'Abyssinie, est arrivé du Caire; il est attendu ici sous peu de jours. Le dernier bateau à vapeur anglais arrivé de Malte, le *Liverpool*, avait à bord environ 105 passagers dont la plupart sont destinés pour les Indes. Le bateau attendu directement de Calcutta n'a pas encore paru à Suez; celui de Bombay est également en retard.

SYRIE.

BEYROUTH, 19 octobre. — Les Maronites, les Druses et les Mutualis viennent de se liguier contre les Turcs, et déjà ils sont aux prises avec ces derniers à Biscari et à Kan-Ussaim. Les ordres qui ont été donnés pour poursuivre l'émir Abdallah, le même qui s'était réfugié à bord d'un vaisseau anglais il y a quelque temps, sont la cause de ce soulèvement. Cet émir était accompagné de plusieurs scheiks. A cet effet, les Albanais ont commis au district de Gibet-Bechin, situé vers Tripoli, de grands désordres, en pillant des églises, en tuant des jeunes filles, etc. Les habitants les ont attaqués et chassés, ainsi que les troupes turques.

D'un autre côté, à Kan-Ussaim, situé à cinq heures de Beyrouth, vers l'est, sur la route de Damas, les Druses ont attaqué les troupes turques, qui faisaient mine de les désarmer; ils leur ont fait éprouver un échec considérable, et elles se sont retirées.

Les courriers qui transportaient de Damas à Beyrouth des groupes contenant environ 250 mille piastres ont été dévalisés par les insurgés; mais, grâce à M. Portalis, qui se trouvait à la fabrique, à la montagne, et sur ses représentations, les groupes ont été envoyés à leur destination.

Enfin les affaires sont de nouveau embrouillées, la montagne est dans une complète anarchie, et on ne sait ce qui adviendra.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Vente de Chevaux.

Le dimanche treize novembre 1842, et jours suivants, de midi à deux heures, il sera vendu une trentaine de CHEVAUX provenant de la faillite des sieurs Dufournel et Collet, maîtres d'équipages.

La vente aura lieu à l'auberge du Mont-Cenis, à la Guillotière.

Le prix de chaque cheval sera payé comptant, et il sera perçu en outre cinq centimes par franc.

S'adresser à M. de Bavillier, arbitre-syndic, demeurant rue de l'Annonciade, n. 12. (5681)

ÉTUDE DE M^e RÉGIPAS, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-DOMINIQUE, N. 1.

A VENDRE,

UNE MAISON dont une partie sert D'AUBERGE,

Située à Reilleux (Ain), sur la nouvelle route de Strasbourg, AVEC JARDIN ATTENANT ET DEUX Puits.

Le tout d'un revenu annuel de 600 fr.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Régipas, notaire à Lyon, ou à M^e Rappet, notaire à Montluel (Ain). (4282)

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ.

LES BEAUX ET VASTES BATIMENTS AINSI QUE

la chute d'eau de l'usine métallurgique de Fourvoiri,

Près Saint-Laurent-du-Pont, à trente-un kilomètres de Grenoble.

Cette chute d'eau, placée dans une position avantageuse, pourrait être utilisée pour plusieurs espèces d'industries. Les bâtiments se composent de maison de maître, nombreux logements pour les ouvriers, magasins, halles à charbons et le grand corps de bâtiment de l'usine.

On pourrait également céder en totalité l'usine, qui est encore en état de roulement, avec laminoirs, cylindres, cisailles, martinets, gros marteaux, feux de forges, fours, soufflerie, clouterie mécanique, tournerie en fonte, et généralement tous les outils et ustensiles nécessaires à la fabrication du fer, ainsi que les pièces de rechange.

S'adresser, pour les renseignements et pour la vente en détail du matériel, à M. Martinet fils aîné, rue Pomme-de-Pin, à Lyon, et, pour traiter, à MM. Péronet et Sestier, à Saint-Laurent-du-Pont, mandataires de MM. les gérants de la liquidation Ch. Durand et fils et C^e, de Grenoble. (308)

A VENDRE.

SERVICE ET MATÉRIEL DES OMNIBUS DE LYON A COLLONGES.

S'adresser à M. Blanc, avoué, quai d'Orléans, n. 11, au 1^{er}. (2505)

AVIS.

L'assemblée générale annuelle de MM. les actionnaires des MOULINS A VAPEUR de Perrache aura lieu le mardi 20 décembre, dans les bâtiments de l'usine, à onze heures précises du matin. (504)

RHUMES, ASTHMES, CATARRHES.

Les PASTILLES PECTORALES DE MINISTRE, connues depuis un siècle, sont encore préférées à tous ces nouveaux pectoraux annoncés en termes pompeux. — Prix de la boîte : 1 fr. 20 c.

A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, et chez M. MACOROS, rue Saint-Jean, à Lyon.

On trouve la même adresse l'EXTRAIT DES FRUITS PECTORAUX ET BALSAMIQUES. — Le flacon : 1 fr. 50 c. (7183)

AVIS.

UNE PERSONNE établie, ayant une maison de commerce en plein succès, ne pouvant elle seule suffire à toutes les occupations qu'exige son commerce, désirerait, au lieu de commis, UN ASSOCIÉ qui fût intéressé dans les affaires.

S'adresser à l'étude de M^e Hodieu, notaire, rue Saint-Pierre, près l'église de ce nom, à Lyon. (276)

AVIS.

La personne chargée de faire confectionner à Lyon de PETITES PIÈCES D'ARTILLERIE EN FER est priée de passer ou donner son adresse et son heure chez M^e HUSTE, herboriste, à l'angle des rues Vaubecourt et Jarente, à Lyon, pour affaires qui la concernent vivement. (506)

AVIS.

M. LEVET, pépiniériste à Auberive, près Vienne (Isère), possède 100,000 mûriers, hautes-tiges, mi-vent, basses tiges et greffés d'un an, tous greffés en bonne feuille, et un assortiment d'arbres à fruits, forestiers et arbrisseaux.

Lesdits arbres et plantes seront vendus à un prix modéré à Lyon ou à Saint-Etienne. (228)

PHARMACIE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, N. 23.

RHUMES, ASTHMES, CATARRHES.

Sirop pectoral et calmant de Stœchas d'Arabie.

Ce Sirop possède au plus haut degré les qualités toniques, incisives et fondantes. On l'emploie avec succès contre les maladies de poitrine, telles que Asthmes, Toux sèches, Oppressions, Aphonie de la voix, Catarrhes bronchiques et pulmonaires, Crachements de sang, Coqueluche. Il facilite la digestion et entretient la liberté du ventre en évacuant la Bile et les Glaires; il réussit également dans les Affections nerveuses et les Faiblesses d'estomac. — Prix : 2 f. 50 c. le flacon. En dépôt à SAINT-ETIENNE, à la PHARMACIE CHERMEZON, rue de la COMÉDIE. (7472)

DU 12 AU 20 NOVEMBRE INCLUSIVEMENT,

LE CYGNE,

dont la marche est supérieure à celle de tous les bateaux de la Saône,

SANS AUCUNE EXCEPTION.

PARTIRA POUR CHALON

Les jours pairs à 6 heures du matin. (6687)

Sirop Pectoral et Pâte Pectorale D'ESCARGOTS,

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les rhumes, l'asthme, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine, les enrouements, etc., sont toujours guéris par l'usage du Sirop et de la Pâte d'Escargots. — Prix : 2 fr. la demi-bouteille et 1 fr. 50 c. la boîte avec l'instruction. — Chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 11. (7301)

A vendre de suite pour cause de santé.

UN ÉTABLISSEMENT DE BAINS TRÈS-BIEN SITUÉ.

S'adresser à MM. Crevat aîné et C^e, rue Tupin, n. 25. (5677)

A VENDRE A L'AMIABLE.

DEUX CENT SOIXANTE MÈTRES DE PLATEAUX DE CHÈNE de sept à dix centimètres d'épaisseur.

DEUX CENT CINQ MÈTRES DE TRAVONS de onze centimètres carrés.

S'adresser, à Charly, chez les héritiers de feu M. Durand, menuisier. (296)

PAPIER D'ALBESPEYRES.

Entretenant les VÉSICATOIRES sans odeur ni douleur, seul prescrit depuis vingt-cinq ans par les professeurs des écoles de médecine. — COMPRESSES et SERREBRAS perfectionnés.

Dépôts à Lyon, chez MM. André, pharmacie des Célestins, et Vernet, place des Terreaux, et dans les autres villes, chez les pharmaciens dépositaires. (8037-6194)

A céder de suite pour cause de départ.

UNE PENSION BOURGEOISE jouissant d'une bonne et nombreuse clientèle.

S'adresser à M. Chapeau aîné, rue des Célestins, 6, au 2^e. (305)

AVIS.

L'étude de M^e RÉGIPAS, notaire, successeur de M. CHAZAL, est actuellement rue Saint-Dominique, n. 1, au 1^{er}. (4285)

PAQUEBOTS A VAPEUR ESPAGNOLS

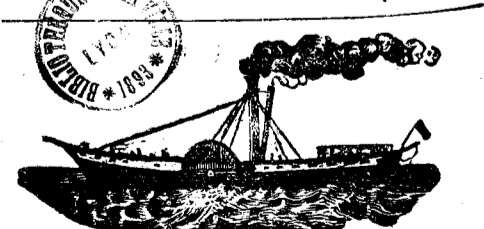
POUR L'ESPAGNE.



PRIMER GADITANO.

Le beau steamer EL PRIMER GADITANO, de la portée de 312 tonneaux, muni de machines anglaises à basse pression, de la force de 250 chevaux, d'une marche supérieure, ayant de beaux emménagements pour les passagers, arrivera à MARSEILLE le 14 novembre courant, et partira le 19 dudit mois pour CADIX, touchant dans tous les ports intermédiaires.

Pour fret et passage, s'adresser à MM. A. Pechier et C^e, consignataires, rue des Petites-Maries, 20, ou à M. Estarico-Blanc, agent de la Compagnie, rue Canche, 51, à Marseille. (5685)



LE CROCODILE, LE MARSOUIN, LE MISTRAL, LE SIROCCO.

beaux bateaux à vapeur en fer.

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception.

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône.

A 5 HEURES DU MATIN.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et FOUR, quai de l' Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6561)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, rue Poulallerie, 19.